

# MARCHÉ DE L'EMPLOI

ANALYSE

OCTOBRE 2010

LE FOREM

## Un ZOOM sur le métier de POSEUR DE FERMETURES MENUISÉES

Dans le cadre du plan Marshall 2.vert, plan stratégique transversal pour la Wallonie, le Forem poursuit la mise en œuvre de « Job Focus », un dispositif intégré d'analyse et de suivi des métiers. Ce dispositif couvre à présent un domaine plus large que les métiers dits en pénurie et vise plus généralement des métiers en demande de main-d'œuvre. Cette synthèse présente le métier de « poseur de fermetures menuisées » ainsi que ses caractéristiques sur le marché de l'emploi wallon et fait le point sur les enseignements tirés tout au long de l'action d'analyse, de traitement et de suivi de ce métier.

### DESCRIPTION ET CONDITIONS DE TRAVAIL

#### SOMMAIRE

|   |   |
|---|---|
| DESCRIPTION ET CONDITIONS DE TRAVAIL.....                           | 1 |
| LE POSEUR DE FERMETURES MENUISÉES<br>SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI..... | 2 |
| LES EFFETS DE LA CRISE ÉCONOMIQUE<br>ET LES PERSPECTIVES .....      | 2 |
| LA RÉSERVE DE MAIN-D'ŒUVRE.....                                     | 2 |
| LES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI .....                                     | 3 |
| L'APPARIEMENT ENTRE LA DEMANDE<br>ET L'OFFRE D'EMPLOI .....         | 3 |
| COMMENT SE FORMER AU MÉTIER ? .....                                 | 4 |

Le poseur de fermetures menuisées (bois et/ou alu et/ou PVC)<sup>1</sup> prépare et pose, à l'intérieur et/ou à l'extérieur, toutes les fermetures en bois, métal, aluminium, PVC (portes, fenêtres, grilles, volets...) destinées à préserver des intempéries et/ou à assurer la protection des constructions neuves ou en rénovation.

Le travail de pose demande une grande rigueur, aucune imprécision n'est possible et l'intégration du travail à la construction ou à la rénovation doit être parfaite. De plus, l'ouvrage en rénovation est plus long et plus compliqué car il faut démonter l'ancien châssis, replafonner dès que le nouveau châssis est placé et assurer les joints d'étanchéité.

Le poseur de fermeture travaille en équipe, au sein d'une entreprise qui possède le titre d'entrepreneur en menuiserie (placement/réparation) et vitrerie. En effet, la profession est

protégée et les compétences professionnelles telles que le placement et la réparation de châssis, de portes et de tous matériaux durables transparents doivent être prouvées. Notons encore qu'au niveau salarial, le poseur en menuiserie dépend de la Commission paritaire de la construction (CP124) alors que le menuisier dépend généralement de celle de l'ameublement et de l'industrie du bois (CP126). Néanmoins, si une partie du travail du menuisier s'exerce sur chantier, il bénéficiera alors des barèmes de la CP124.

Le secteur de la construction est directement concerné par les préoccupations environnementales et énergétiques. Le décret sur la Performance Énergétique des Bâtiments (PEB), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2010, établit de nouvelles exigences qui visent à diminuer la consommation d'énergie du bâtiment en tenant compte du niveau d'isolation thermique, de la ventilation et de l'étanchéité à l'air<sup>2</sup>, etc. Si une bonne étanchéité à l'air doit être prévue dès la conception du bâtiment, c'est la mise en œuvre par les différents corps de métier qui garantira une bonne performance énergétique (le maçon et le plafonneur). Le rôle du poseur en fermetures menuisées est important pour garantir une bonne étanchéité. En effet, de nombreux défauts d'étanchéité apparaissent souvent au niveau des raccords entre le gros œuvre et la menuiserie ainsi qu'au niveau du joint du châssis et du vitrage.

<sup>1</sup> Le code du métier est le 4222101 selon « le référentiel emploi métier » utilisé au Forem.

<sup>2</sup> Menuiserie Plus, n°74. Mars 2010.

## LE POSEUR DE FERMETURES MENUISEES SUR LE MARCHE DE L'EMPLOI

Sur base des données de l'ONSS à fin 2008<sup>3</sup>, la Wallonie dénombre 4 854 postes de travail salariés en travaux de menuiserie, soit 7 % des postes du secteur de la construction. Entre 2007 et 2008, leur nombre a augmenté de 2 %. Plus d'un tiers des postes (36 %) sont occupés dans la Province de Liège (arrondissements de Verviers et de Liège) et près d'un autre tiers (32 %) dans le Hainaut (arrondissements de Charleroi et de Tournai). Selon cette même source, 1 126 établissements en travaux de menuiserie sont actifs en Wallonie. Les trois quart de ceux-ci emploient moins de 5 travailleurs.

## LES EFFETS DE LA CRISE ECONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES

Depuis octobre 2008, le marché de l'emploi subit les conséquences de la crise économique. Plusieurs indicateurs liés au secteur de la construction montrent l'ampleur de ces effets. Entre 2008 et 2009, d'une part le nombre de faillites pour les entreprises de la construction a augmenté et, d'autre part, le nombre d'opportunités d'emploi gérées par le Forem pour des métiers de la construction a reculé de 25 %<sup>4</sup>. Parallèlement à une diminution des commandes, les entreprises se sont trouvées face à un nombre important de candidatures spontanées. Elles ont donc moins ressenti le besoin de diffuser une offre d'emploi pour recruter la main-d'œuvre dont elles avaient besoin.

En outre, le plan de relance du gouvernement fédéral et les mesures complémentaires adoptées par les Régions ont permis de limiter les effets de la récession. Le marché de la rénovation profite très clairement des interventions fiscales et des primes régionales qui incitent toujours plus de ménages à réaliser des travaux économiseurs d'énergie dans leur habitation (isolation de la toiture et du sol, vitrage à haut rendement, chauffage plus économe en énergie, panneaux solaires, etc.). Fin juin 2010, selon le baromètre de conjoncture de la Banque nationale de Belgique, l'évolution du secteur de la construction est toujours à la hausse. Le repli que le secteur avait connu en janvier suite principalement aux mauvaises conditions climatiques a été résorbé. L'amélioration observée est notamment attribuable à une meilleure appréciation du carnet de commandes.

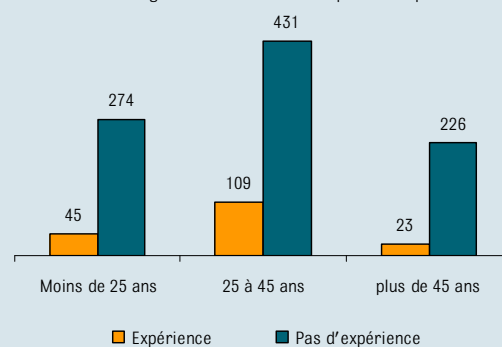
## LA RESERVE DE MAIN-D'ŒUVRE

Fin juillet 2010, on dénombre 1 108 demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.) inscrits en tant que poseur de fermetures menuisées. Parmi ceux-ci, 390 personnes ont choisi le métier comme principale voie d'insertion. Parmi les 718 demandeurs d'emploi qui ont choisi le métier comme option secondaire, la majorité se déclare menuisier.

L'analyse ci-dessous présente quelques caractéristiques de la réserve de main-d'œuvre de poseur de fermetures menuisées :

- Peu de demandeurs d'emploi ont une expérience du métier<sup>5</sup> (177 personnes, soit 16 %).
- Près d'un tiers des demandeurs d'emploi sont âgés de moins de 25 ans (29 %) et quatre sur dix ont entre 25 et 40 ans.
- Un quart des demandeurs d'emploi sont inoccupés depuis moins de 6 mois, plus d'un tiers (36 %) depuis plus de 2 ans.
- Si plus de la moitié des demandeurs d'emploi sont peu scolarisés (58 % n'ont pas obtenu de diplôme au-delà du secondaire 2<sup>ème</sup> degré), un tiers sont diplômés du secondaire du 3<sup>ème</sup> degré.
- La majorité de la main-d'œuvre habite dans les directions régionales de Charleroi (27 %), Liège (14 %), La Louvière (11 %) et Namur (9 %).

Expérience dans le métier sur les 5 dernières années selon l'âge des demandeurs d'emploi inoccupés



Source et calculs : le Forem

<sup>3</sup> La pose de menuiserie est reprise sous le code Nace (2008) 4332.

<sup>4</sup> Suite à des adaptations dans la nomenclature des métiers, il n'est pas possible de calculer d'évolution pour le métier. Cependant, l'analyse des opportunités d'emploi pour l'ensemble des métiers du gros œuvre indique une forte diminution au troisième trimestre de 2008. Ensuite, le volume des opportunités d'emploi s'est stabilisé mais il reste largement inférieur au volume connu en 2007.

<sup>5</sup> L'expérience est calculée uniquement sur les 5 dernières années.

Parmi les demandeurs d'emploi « poseur de fermetures menuisées » venus s'inscrire entre janvier et août 2010, 10 % sortaient des études. En ce qui concerne les sorties de la demande d'emploi, 58 % quittaient la demande d'emploi pour un emploi et 9 % pour entrer en formation ou reprendre des études durant cette même période.

Les jeunes demandeurs d'emploi âgés de 18 à 25 ans et qui n'ont pas de diplôme dans la construction peuvent se former et s'insérer au métier via un contrat RAC (Régime Apprentissage Construction). Au cours de l'année scolaire 2008-2009<sup>6</sup>, sept jeunes ont débuté un contrat RAC en menuiserie extérieure. Ce nombre est en diminution par rapport à l'année précédente. Les jeunes qui vont jusqu'au bout de l'apprentissage connaissent une insertion durable<sup>7</sup>.

Par ailleurs, on peut considérer qu'une partie des étudiants qui suivent des études en menuiserie rejoindront la réserve de recrutement des poseurs en fermetures menuisées. Pour l'année scolaire 2009-2010, on compte 416 jeunes qui suivent des études de l'enseignement de plein exercice<sup>8</sup>. Cependant, leur nombre est en forte diminution depuis l'année scolaire 2007-2008 (- 38 %).

## LES OPPORTUNITES D'EMPLOI

Entre août 2009 et juillet 2010, le Forem a géré 498 opportunités d'emploi<sup>9</sup> pour le métier de poseur en fermetures menuisées, soit 14 % des opportunités d'emploi du parachèvement. Leur nombre est probablement sous-estimé. En effet, le bouche à oreille reste le premier canal de recrutement dans la construction comme l'indique les résultats d'une étude écosystème menée par le Forem<sup>10</sup>.

En un an, le Forem a géré 498 opportunités d'emploi pour le métier de poseur de fermetures menuisées.

Parmi les opportunités d'emploi gérées par le Forem, 36 % concernent des contrats Plan Formation Insertion (PFI), 27,5 % des contrats intérimaires et 27 % des contrats à durée indéterminée. La forte demande de contrats PFI et intérimaires dénote déjà d'une difficulté à laquelle est confrontée l'entreprise, elle trouve difficilement des candidats qualifiés. Par rapport à l'ensemble des métiers du parachèvement, la proportion de contrats à durée indéterminée est plus faible alors que le contrat PFI est plus demandé.

Le niveau d'études ne semble pas être le premier critère de sélection des entreprises. En effet, moins de la moitié des entreprises spécifient le niveau d'études que le candidat doit posséder. Le diplôme le plus souvent demandé est le 3<sup>ème</sup> degré de l'enseignement secondaire en menuiserie. Par contre, le critère d'expérience est mentionné dans plus de la moitié des opportunités d'emploi par les entreprises. Plus d'un quart des opportunités d'emploi émanent d'entreprises situées sur le territoire de la direction régionale de Charleroi. D'autres offres concernent les Direction régionale de Namur (14 %), de Liège (9 %) et d'Arlon (9 %).

La liste des opportunités d'emploi actuellement diffusées par le Forem peut être consultée via la page d'accueil du Forem : [www.leforem.be](http://www.leforem.be) ou encore via la plateforme « Horizons emploi » aussi accessible par le site du Forem.

## L'APPARIEMENT ENTRE LA DEMANDE ET L'OFFRE D'EMPLOI

Selon les employeurs interrogés lors du suivi des offres<sup>11</sup>, les difficultés de recrutement pour les poseurs de fermetures menuisées seraient principalement qualitatives et liées au manque d'expérience des candidats. De même, les conseillers en recrutement observent que les candidats ne sont pas suffisamment qualifiés par rapport aux besoins des entreprises. Les employeurs recherchent également des personnes expérimentées et autonomes dans leur travail. Or, comme précisé ci-dessus, la réserve de main-d'œuvre est peu expérimentée dans la pose. Par ailleurs, l'acquisition d'une expérience pratique ne semble pas assez valorisée (manque de

<sup>6</sup> Diminution liée en partie à la baisse des primes octroyées pour les RAC, par le FFC, à partir du 01/09/2007.

<sup>7</sup> [http://debouw.be/internet/W-Documents/Website/Doc\\_Internet\\_2010/Chiffres-cles-2010/Enseignement-plein-exercice.pdf](http://debouw.be/internet/W-Documents/Website/Doc_Internet_2010/Chiffres-cles-2010/Enseignement-plein-exercice.pdf)

<sup>8</sup> Op. cit. : <http://debouw.be/>

<sup>9</sup> Les opportunités d'emploi retenues sont considérées hors dispositif mobilité interrégionale (soit 35 postes).

<sup>10</sup> Le Forem - Les attitudes et les pratiques à l'égard de la gestion des ressources humaines dans l'écosystème de la CONSTRUCTION en Région wallonne, disponible via [www.leforem.be](http://www.leforem.be).

<sup>11</sup> Le Forem – Détection des métiers et fonctions critiques en 2009

matériel, peu de temps pour pratiquer la pose, etc.) pour permettre aux jeunes qui sortent de ces filières d'être directement opérationnels sur le terrain. De plus, le métier de poseur ne s'apprend pas directement (ou peu) dans les filières de l'enseignement professionnel. Ce métier s'apprend plutôt sur chantier. D'où l'importance de développer la formation en alternance.

Le besoin de personnel qualifié risque de s'accroître. En effet, il existe un potentiel de travail non négligeable dans la rénovation en Wallonie. Ainsi, près de 400 000 habitations wallonnes ne possèdent pas de double vitrage<sup>12</sup> et on connaît l'importance d'une fenêtre bien isolée et étanche à l'air pour atteindre une performance énergétique optimale. La pose des châssis suppose de placer soigneusement les joints d'étanchéité à l'air. Cette compétence, si elle est connue, n'est pas souvent maîtrisée par le personnel qui pose châssis et portes. En effet, elle suppose que le personnel appréhende l'importance des déperditions d'énergie causées par un défaut d'étanchéité. Cette prise de conscience peut se faire, par exemple, via la participation à un test d'étanchéité ou à une thermographie. Par ailleurs, une autre compétence qui est maîtrisée, c'est le placement de protections solaires. L'usage de ces dernières est primordial dans les maisons passives afin d'éviter la surchauffe du bâtiment. Les entreprises devraient donc rechercher de plus en plus des candidats possédant cette compétence.

## COMMENT SE FORMER AU METIER ?

Les formations préparant au métier sont multiples et peuvent se faire via plusieurs filières et réseaux. Parmi les sections qualifiantes de l'enseignement secondaire, pointons :

- L'enseignement secondaire de plein exercice : menuiserie du bâtiment et complément en menuiserie industrielle ;
- L'enseignement en alternance-CEFA : monteur placeur d'éléments menuisés et complément en menuiserie industrielle ;
- La formation en alternance agréée (apprentissage IFAPME) : menuisier charpentier et installateur de fermetures de baies.

Il existe également des sections de formations professionnelles : menuisier charpentier, entrepreneur de vitrage, fabricant et poseur de châssis. Les demandeurs d'emploi ont la possibilité de reprendre des études qui préparent à une profession en pénurie tout en continuant à bénéficier des allocations de chômage. Les métiers de la construction, notamment celui de poseur en menuiserie et de menuisier sont repris dans la liste des métiers de l'Onem<sup>13</sup>. Par ailleurs, les demandeurs d'emploi, de 18 à 25 ans, sans diplôme dans la construction, peuvent suivre la filière apprenti RAC (Régime Apprentissage Construction).

Enfin, les personnes qui ont plus de 18 ans et qui ont appris le métier par la pratique peuvent faire reconnaître leurs compétences de façon officielle via une validation de compétences. L'épreuve de validation des compétences « poseur en fermetures menuisées » a été validée en 2008 et le centre de compétence Forem Formation Wallonie Bois a introduit la demande pour être reconnu comme lieu de validation des compétences. Plus d'informations sur le site <http://www.cvdc.be>

Des précisions concernant les études et formations pour exercer le métier de poseur en fermetures menuisées peuvent être obtenues sur le site internet du Forem.

**Vous recherchez plus d'informations sur ce métier, rendez-vous sur [www.leforem.be](http://www.leforem.be)**

<sup>12</sup> CCW - Performance énergétique des bâtiments en Région wallonne. Nouveaux défis, Nouvelles réponses. Février 2009

<sup>13</sup> <http://www.onem.be/>